Accusé de réception - Ministère de l'intérieur Envoi préfecture le 27/06/2024 Retour préfecture le 27/06/2024 Publié le 27/06/2024 Acte certifié exécutoire



Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 24 juin 2024

Date de la convocation : mardi 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

## Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

## Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

## Étai(en)t excusé(es) :

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

\_\_\_\_

N° 53 Associations sportives : attributions de subventions

Rapporteur: M. Eric SAUBATTE Mesdames, Messieurs

Désignée en 2023 par le site anecsport.com, « ville la plus sportive de France », la Ville de Pau affiche son dynamisme à travers son soutien auprès de plus de 110 associations partenaires. Cette vitalité a également été récompensée par l'attribution des labels « Terre de Jeux » et « Centre de Préparation aux Jeux » et c'est avec fierté que Pau a accueilli le 20 mai dernier la Flamme olympique, manifestation sans précédent qui a rassemblé plus de 25 000 spectateurs dans les rues de la cité.

Considérant l'article L.113 du Code du sport selon lequel les associations peuvent recevoir des subventions publiques pour des missions d'intérêt général et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières attribuées par des personnes publiques, qui prévoit l'obligation de conclure une convention entre la collectivité et l'association bénéficiaire lorsque la subvention attribuée dépasse la somme de 23 000 €.

Cette délibération a donc notamment pour objet d'attribuer des subventions aux associations sportives paloises qui organisent des manifestations et des activités sportives sur le territoire.

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 10 juin 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider l'attribution de subventions pour un montant de 5 600 € sur le budget 2024, chapitre 65 – fonction 30 – article 65748 aux associations suivantes pour l'organisation de manifestations sportives :

Subventions pour l'organisation de manifestations				
Associations	Manifestations sportives	Attribué 2023	Subvention 2024	
MJC des Fleurs	Championnats de France féminins de volley-ball - 18 ans Du 9 au 12 mai 2024	Non sollicité	3 000 €	
Les Aigles de Pau	Ekiden 2024 17 mars 2024	Non sollicité	2 600 €	

2. Décider l'attribution de subventions pour un montant de 4 500 € sur le budget 2024, chapitre 65 – fonction 30 – article 65748 aux associations suivantes dans le cadre du soutien aux sportifs de haut niveau :

Subventions aux sportifs de haut niveau inscrits sur liste ministérielle catégorie relève et espoirs				
Associations	Objet	Attribué 2023	Subvention 2024	
Section Paloise Escrime	3 Espoirs 4 Relève	3 500 €	2 500 €	
Club Universitaire Palois	2 Relève	500 €	1 000 €	
Pau Vélo 64	1 Relève	500 €	500 €	
Dojo Palois	1 Espoirs	500 €	500 €	

suite du délibéré page suivante

## 3. Décider l'attribution de subventions d'un montant de 4 270 € sur le budget 2024, chapitre 65 – fonction 30 – article 65748 aux associations suivantes dans le cadre des activités En Forme à Pau Estival :

Association	En Forme à Pau Estival	Attribué 2023	Subvention 2024
Section Paloise Tennis de Table	14 ateliers sur l'Eté à Sers	600€	525 €
Pau Canoë Kayak Club Universitaire	2 ateliers de rabaska et 5 ateliers de stand-up paddle – Lac d'Aressy	1 080 €	945 €
Club Nautique Pyrénéen	5 ateliers de voile – Lac du Gabas	900 €	900€
Kappella Partage	6 ateliers de Do-In – Square Besson	360 €	240 €
Taï Chi Chuan du Sud-Ouest	8 ateliers de taï chi chuan - Villa Ridgway	370 €	450 €
Compagnie Bizane	3 ateliers de zumba et 3 ateliers de bokwa – Villa Ridgway	270 €	270 €
Association Gymnastique Volontaire Paloise	6 ateliers de marche afghane – Square Besson	360 €	240 €
ASC Laroin	8 ateliers de cross-training – Stade André Lavie	0€	360 €
Foyer d'Animation d'Ousse	6 ateliers de relaxation - Square Besson	0€	240 €
Association Layali	4 ateliers de danse orientale – Coulée Verte	0€	100 €

suite du délibéré page suivante

4. Décider l'attribution de subventions d'un montant de 10 600 € sur le budget 2024, chapitre 65 – fonction 30 – article 65748 aux associations suivantes dans le cadre du dispositif Terre de Jeux :

Dispositif « Terre de Jeux »			
Association	Objet	Attribué 2023	Subvention 2024
Pau Reine des Sports	Extension d'une exposition itinérante avec l'histoire du handisport (diaporama sur les palois sélectionnés olympiques - visites dans le cadre des journées du Patrimoine.	3 000 €	3 500 €
Elan Béarnais Pau Nord Est	Tournoi qualificatif de 3x3 FIBA et organisation des finales départementale de 3x3 le 21 avril 2024 au Collège Marguerite de Navarre.	1 000 €	1 000 €
AS les Coquelicots	Implication et participation d'un groupe de jeunes au Jeux Paralympiques et restitution de l'expérience lors d'En Forme à Pau et au sein des écoles paloises lors du challenge Pau'Lympique	3 000 €	2 300 €
Association Fouchet Jeunesse	Opération « Foot Educatif » dans le quartier Camors	Non sollicité	800 €
Pau Canoe Kayak Club Universitaire	Découverte des milieux aquatiques et des disciplines de navigation sur le Lac d'Aressy	Non sollicité	3 000 €

5. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs au soutien accordé aux associations concernées.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire François BAYROU